



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE**  
*Réunion du comité syndical  
du 17 juillet 2006*

**Réunion du comité syndical  
du 17 juillet 2006**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 7 juillet 2006, le comité syndical s'est de nouveau réuni le 17 juillet 2006 au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON

**Assistaient à cette réunion :**

- M. Gilbert MATHON
- M. Thierry VANSEVENANT
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Jean-Marie MACHAT
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Michel LETOCART

**Absents excusés :**

- M. Hubert HENNO
- M. Pierre MARTIN
- M. Philippe ARCILLON
- M. Yves BUTEL
- M. Thierry HUET
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Philippe BEAUVISAGE
- M. Dominique CAMUS
- M. Christian THOMIRE
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Guy DELAHAYE

**Participaient également à cette réunion :**

- M. Bruno BOURDAT
- M. Gérard MONTASSINE
- M. Marc VOLANT
- M. Jacques THIBAUT
- M. Hubert FLANDRE
- Mme Michelle PAULY
- M. Jean-Christian CORNETTE
- Mme Pascale SINGLE
- M. Thierry BALESSENT
- M. Pierre de LIMERVILLE

## RELEVÉ DE DECISIONS

### I – GESTION DES MILIEUX NATURELS

#### **1 - Convention agricole avec Monsieur Stéphane HENOCQUE**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec Monsieur Stéphane HENOCQUE.*

#### **2 - Utilisation de moutons rustiques pour l'entretien des dunes**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à accepter le don de moutons de la part du Parc Naturel de Schiermonnikoog et à prendre les mesures nécessaires afin de transporter les animaux au cours du mois de juillet 2006.*

#### **3 - Adhésion 2006 – Association Rivages de France**

*Afin de participer à ces actions, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, à l'exception de Jérôme BIGNON qui n'a pas pris part au vote, d'adhérer à l'association Rivages de France ainsi que de régler la cotisation 2006 d'un montant de 350 €.*

#### **4 - Candidature du syndicat mixte à la présidence du comité de pilotage ZPS**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à soumettre sa candidature à la présidence du comité de pilotage « document d'objectif ZPS des marais arrière littoraux picards ».*

### II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

#### **SMACOPI**

#### **5 - Ouverture d'une ligne de trésorerie – choix de l'organisme bancaire**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir la Caisse d'Epargne de Picardie, 1<sup>ère</sup> proposition, selon les modalités financières ci exposées et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.*

#### **6 - Décision modificative n° 2**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, l'ouverture des crédits selon la répartition suivante :*

N° inventaire	Dépenses 2313	Montant	Recettes 2031	Montant
1056MIM2005	opération 300 Accès à la Réserve Naturelle année 2005	2 107,83 €	opération 300 Accès à la Réserve Naturelle année 2005	2 107,83 €
1094AMN2005	opération 504 Etude le Moulinet Année 2005	16 702,14 €	opération 504 Etude le Moulinet Année 2005	16 702,14 €
	Dépenses 2313	Montant	Recettes 2033	Montant
1095AMN2005	opération 406 Bassins des Chasses année 2005	383,27 €	opération 406 Bassins des Chasses année 2005	383,27 €
	Dépenses 2188	Montant	Recettes 2031	Montant
402	opération 314 Elaboration du concept Baie de Somme Vivante Année 2003	13 993,20 €	opération 314 Elaboration du concept Baie de Somme Vivante Année 2003	13 993,20 €

TOTAL	33 186,44 €	33 186,44 €
-------	-------------	-------------

#### **7 - Cession de droits d'utilisation d'images et d'extraits de films**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le principe de cette cession de droits d'utilisation d'images et d'extraits de films par Monsieur AGACHE au profit du Syndicat Mixte..*

#### **TAXE DE SEJOUR**

#### **8 - Tarifs 2007**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, en matière de taxe de séjour au réel, de reconduire les tarifs 2006 et, en matière de taxe de séjour forfaitaire, de modifier les tarifs de l'hôtellerie de plain air. A compter du 1er janvier 2007, les données disponibles INSEE et celles du Comité Départemental du Tourisme de la Somme serviront de base à la définition du coefficient de fréquentation*

#### **CELLULE LITTORALE**

#### **9 - Digue Jules Noiret et rechargement de la plage – Modification du plan de financement**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement modifié de la phase n°1 ainsi que de lancer les consultations pour définir les cabinets à l'exécution des études nécessaires à la réalisation du programme de gestion du trait de côte sur le devant de la Digue Jules Noiret de Le Crotoy.*

#### **AULT ONIVAL**

#### **10 - Le site du Moulinet – la nécessité d'un aménagement durable – études préalables – Avenant n° 2**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 2 avec le Cabinet SUMRESEARCH.*

#### **LE CROTOY**

#### **11 - Etude de définition pour la création d'un pôle touristique aux plans d'eau du Crotoy**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la réalisation de l'étude de définition, de valider le plan de financement prévisionnel ainsi que d'autoriser son Président à solliciter les partenaires financiers*

#### **PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE**

#### **12 - Consultation juridique sur la gestion des pistes cyclables**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à solliciter les maires afin d'établir le règlement intérieur et prendre les arrêtés correspondants.*

#### **LE HOURDEL**

#### **13 - Maison du Port**

*Rapport d'information.*

### **III – DESTINATION BAIE DE SOMME**

#### **14 - Tarifs 2007 – Analyses et commentaires des principales modifications par site**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs 2007 des sites de Destination Baie de Somme, la billetterie comité d'entreprises, les coupons de réduction, ainsi que de valider les accords commerciaux 2007 avec nos partenaires (Offices de Tourisme, Domaine du Val, Pierre & Vacances...).*

#### **15 - Licence des débits de boissons**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en place de la formation des salariés sur les droits et obligations attachés à l'exploitation des débits de boissons ainsi qu'à signer les avenants aux différents contrats de travail.*

#### **16 - Edition d'un portfolio sur la Baie de Somme – Avenant n° 1 à la convention**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat.*

#### **17 - Participation au 14<sup>ème</sup> Rallye de la Baie des Phoques**

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Syndicat Mixte – Destination Baie de Somme décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le projet de participation au 14<sup>ème</sup> Rallye de la Baie des Phoques.

**18 - Vente de produits au profit de l'ESAT (Etablissements et Services d'Aides par le Travail) de Gézaincourt**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention avec l'ESAT de Gézaincourt.

**19 - Baie de Somme Vivante – Production exécutive de films et documentaires**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché avec la Société Kifaru Films pour le film « les Galets » pour un montant de 94 943 € HT, pour le film « l'Architecture balnéaire » pour un montant de 104 721 € HT, pour le film « les Mammifères marins » pour un montant de 99 967 € HT et pour le film « la Baie de Somme » pour un montant de 99 994 € HT ainsi que tous les actes se rapportant à son exécution.

**AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME**

**20 - Contrat à durée indéterminée d'un agent d'entretien**

L'agent ayant donné toute satisfaction, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le contrat à durée indéterminée de l'agent d'entretien.

**HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU**

**21 - Réalisation de relevés et établissement de plans sous format numérique – Avenant n° 1**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 avec la SARL BUILDING CONCEPT

**22 - Projet « Littoral » - Association Nect'arts et la Fenêtre – Hébergement de photographes**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le principe de ce partenariat avec l'Association Nect'arts et le syndicat mixte ainsi que de mettre à disposition des chambres à l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu.

**JARDINS DE VALLOIRES**

**23 - Arrosage des Jardins – bouclage du réseau – avenant n° 1**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 1 avec la SARL JARDINS-ARROSAGE.

**AQUACLUB BELLE DUNE**

**24 - Enseignement de la natation**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur à signer le protocole d'accord ainsi que les avenants aux contrats de travail avec les salariés maîtres nageurs sauveteurs.

**25 - Gestion du personnel – Recrutements**

Afin de renforcer l'équipe « maintenance » de Destination Baie de Somme en vue des chantiers et départs à la retraite prévus dans les 3 prochaines années, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à signer le contrat de travail à durée indéterminée avec le technicien de maintenance. La prise de fonction pour ce poste étant prévue pour septembre 2006.

Afin de pallier aux départs en retraite du responsable technique de l'Aquaclub courant 2007 et de former le salarié avant la prise de fonction définitive, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec le responsable technique à compter du 10 juillet 2006.

Afin de renforcer l'équipe du bar-restaurant du Golf de Belle Dune, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec la barmaid – serveuse.

Suite aux évolutions de poste et de fonctions du salarié mentionné ci-dessous, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son

Directeur, à signer l'avenant au contrat de travail au Responsable technique à compter d'août 2006.

Suite aux évolutions de poste et de fonctions du salarié mentionné ci-dessous, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à signer l'avenant au contrat de travail de l'adjointe au responsable du site de l'Aquaclub à compter de septembre 2006.

Suite aux évolutions de poste et de fonctions du salarié mentionné ci-dessous, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à signer l'avenant au contrat de travail du Technicien de maintenance de l'Aquaclub à compter de septembre 2006.

Suite aux évolutions de poste et de fonctions du salarié mentionné ci-dessous, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à signer l'avenant au contrat de travail du Cuisinier du Golf de Belle Dune à compter de septembre 2006.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de pérenniser ce contrat de travail en contrat à durée indéterminée à compter du 6 novembre 2006 et d'autoriser le Président ou le Directeur à signer ce contrat.

#### **26 - Soirées privées**

Afin de récompenser la motivation de nos salariés qui acceptent de prendre le poste lors de ces soirées et suite au résultat de la consultation juridique auprès du cabinet FIDAL, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à octroyer une majoration forfaitaire de 10 € brut pour chaque heure travaillée au-delà de 22 heures.

#### **GOLF DE BELLE DUNE**

#### **27 - Tarifs carte verte**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-après.

### **IV – SYNDICAT MIXTE / DESTINATION BAIE DE SOMME**

#### **28 - Réalisation des sites Internet**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à prolonger le délai de réalisation du site Tourisme jusqu'au 31 août 2006.

#### **29 - Conception, actualisation, suivi technique et gestion des sites Internet – Avenant n° 2**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de bien vouloir autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 avec la Société CREACOM.

#### **30 - Modification du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les modifications à apporter au tableau des effectifs :

- suppression de trois postes d'agent administratif à temps complet et création de trois postes d'adjoint administratif à temps complet (promotion interne suite à la réussite d'un examen professionnel),
- suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
- suppression de deux postes d'ingénieur et création de deux postes d'ingénieur principal : l'un à temps complet, l'autre à temps non complet

#### **31 - ZAC du Royon – Modification du PAZ**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le lancement de la procédure de modification du PAZ de la ZAC du Royon, de demander au SIAQFM de valider le lancement de la procédure de modification, d'autoriser le recrutement d'un cabinet de prestation de services après appel à candidatures et mise en concurrence, pour assister le syndicat mixte dans la réalisation des documents graphiques et cartographiques du dossier de modification.

#### **32 - Noyelles-sur-Mer – Cimetière Chinois de Nolette : Etude de faisabilité pour la préservation du paysage, la pérennisation de la quiétude des lieux et la mise en place**

## **d'un accueil des publics dans la perspective d'un développement culturel et touristique du site**

*Afin de permettre l'accueil des visiteurs, de répondre aux multiples questions qui renvoient à l'histoire de la Baie de Somme, de ses hommes et nous interrogent sur la nécessité de développer de nouvelles structures d'accueil sur ce territoire, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement ci-dessous ainsi que d'autoriser le Président à lancer une consultation de marché pour le choix d'un prestataire.*

### **33 - Destination Baie de Somme – Maison de l'Oiseau et de la Baie de Somme – Convention avec Monsieur GREBOVAL**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention de mise à disposition.*

### **34 - Alimentation en eau du golf**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal de Quend – Fort-Mahon, station du Marquenterre.*

### **35 - 3 estuaires et Ducks Unlimited**

*Afin de poursuivre l'action engagée par le Conservatoire du littoral sur ces projets, et après en avoir délibéré, le comité syndical donne un avis favorable sur les opérations suivantes :*

- *Développement d'un partenariat durable et renforcé avec le SMCO par le biais d'une convention de projet sur les trois estuaires de la Canche de l'Authie et de la Somme, conformément à la proposition du Conseil de rivages Manche Mer du nord en date du 12 juillet 2006,*
- *Soutien de l'initiative conjointe du Conservatoire du littoral et des chasseurs aux gibiers d'eau pour la création d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) ayant pour objectifs la création d'une réserve de la biosphère des trois estuaires, l'extension du site Ramsar de la baie de Somme à l'Authie et la Canche et le développement de la connaissance et des pratiques de gestion des espèces et des espaces estuariens selon les critères de la Convention de Ramsar,*
- *Etude d'un partenariat avec Ducks Unlimited en lançant une mission d'étude pour rencontrer cette fondation nord américaine dans la perspective de développer des échanges techniques et scientifiques sur les meilleures pratiques de protection et de gestion des zones humides d'importance internationale en faveur des oiseaux migrateurs,*  
*et autorise la prise en charge des frais y afférents.*

### **36 – Avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée de ville de Quend**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les avenants aux marchés de maîtrises d'œuvres relatifs à « l'Aménagement des espaces publics » et « Réseaux divers » et autorise le Président à les signer ainsi que les ordres de service correspondants.*

## **RAPPORTS D'INFORMATIONS**

- **Tableau des marchés pour le mois de juin 2006**
- **Etude de définition pour la valorisation de l'Abbaye et des Jardins de Valloires – analyse des candidatures**

- **Etude sur la mise en place de la taxe de séjour forfaitaire sur les propriétaires de chambres d'hôtes et les professionnels de l'hôtellerie**
- **Avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée de ville de Quend**
- **Syndicat mixte/Destination baie de Somme – objets de décoration**
- **Le Hourdel – Maison du Port**